

EN 1850, LE MORBIHAN VEUT OFFRIR DEUX CHEVAUX BRETONS A M. LE COMTE DE CHAMBORD

Ce fut un des rédacteurs de *La Bretagne*, feuille légitimiste de Vannes, A. de Saint-Cérand, qui prit l'initiative, vers la mi-février 1850, d'ouvrir dans le Morbihan, une souscription destinée à offrir deux chevaux bretons au comte de Chambord, qui résidait à Frohsdorf, « en souvenir de respect et d'affection (1) ».

A coup sûr, il s'agissait là d'une « importante opération ». Aussi, pour la diriger, un comité fut-il constitué, sous la présidence du général Brèche, avec, comme vice-présidents, M. Joachim Guillôme, recteur de Kergrist, et M. E. de Kermoisan ; comme secrétaire, A. de Saint-Cérand, et comme caissier, M. Morin, gérant de *La Bretagne*.

La souscription eut un bon départ : dans la seule journée du lundi 4 mars, une somme de 1.189 fr. 30 c. fut versée au bureau du journal, qui attendait, sous quelques jours, « une somme égale et d'aussi nombreuses listes ». Partout, des prêtres, des maires, des conseillers municipaux, des propriétaires, des laboureurs et des ouvriers secondent le comité « de tous leurs efforts ».

(1) Voir, aux Archives départementales du Morbihan, *La Bretagne*, n^{os} 147 (20 février 1850), 148 (23 février 1850), 151 (6 mars 1850), 152 (9 mars 1850), 153 (13 mars 1850), et *La Concorde du Morbihan*, n^{os} 190 (18 avril 1850), 192 (25 avril 1850).

Et l'argent afflue, de Ploëren, Sulniac, Stival, Kergrist, Vannes, Guémené-sur-Scorff, Pluneret, Saint-Jean-Brévelay, Ploërmel, Noyal-Pontivy, Brandérion, Theix, Cruguel, Malestroit, Guénin, Lorient, Arzal, Bignan, Auray, Pontivy, Josselin, Saint-Nolff, Pluvigner, Plescop, Questembert, Séné, Plumelec, Guidel, Gueltas, Locminé, Carnac, Billiers, Riantec, Berné, Baden, La Roche-Bernard, Inzinzac, Sarzeau, Plougoumelen, Pluméliau, et de bien d'autres localités du département, sans compter les sommes qui proviennent d'ailleurs.

Qui sont les souscripteurs ? Julien Sténick, Mathurin Pasco, Yves Lebar, Olivier Cloirec, Joseph Le Goder, René Priellec, Joseph Priellec, Jégado, vieux chouans ; Rosier, Jacques Regnier, ex-volontaires des armées royales ; P. Valy, ex-sous-officier volontaire des armées royalistes ; Gwenhaël Le Bail, Sixte Ridet, Le Car, anciens officiers de l'armée royale ; Y. Danic, un des vingt-cinq premiers compagnons de Georges Cadoudal, ex-capitaine dans les armées royales ; R. J. Guays, ex-lieutenant-colonel des armées royales ; B. Cailloce, fils d'un ancien officier des armées royales ; F. Le Hauton, fils d'un capitaine des armées royales ; M. J. Cobigo, veuve d'un chef de bataillon des armées royales ; M. Le Thieis, femme Le Peltier, fille d'un chevalier de Saint-Louis et commandant la division de Bignan en 1815 ; Bainvel, curé de Sèvres, capitaine du collège de Vannes en 1815 ; O. Le Cadre, légitimiste dévoué, âgé de 75 ans ; F. Allain, adversaire déclaré des rouges.

A ces quelques noms s'ajoutent des Morbihannais de toutes conditions : jardiniers, cuisiniers, cochers, servantes, domestiques, boulangers, meuniers, cordonniers, maçons, cultivateurs, débitants, ecclésiastiques, filles de confiance, étudiants, tanneurs, journaliers, fabricants de draps (35 à Josselin), aubergistes, mendiants.

Les souscriptions sont de 5, 10, 15, 20, 25, 30, 40, 45, 50 centimes ; 1 franc, 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr., 4 fr., 5 fr., 10 fr. Les sommes modiques, qui sont les plus nombreuses, fournissent l'occasion à *La Concorde*, de Vannes, journal républicain, teinté de communisme, d'écrire : « Sept Blévenec, prenant 25 centimes pour multiplicande, sont arrivés à un produit net de 1 fr. 75. »

Soit, le reconnaît Blévenec, boulanger à Vannes. Mais il dit au rédacteur de *La Concorde*, par la voie de *La Bretagne* : « Vous n'avez parlé que du total de la souscription de mes enfants ; vous avez laissé de côté, à dessein sans doute (car, j'aime à croire que vous savez additionner), les 10 francs, montant de ma souscription et de celles de mes deux frères s'élevant à 25 centimes. Ainsi, dix personnes de ma famille ont souscrit, et le total de leurs souscriptions s'élève à 12 francs 25 centimes. » Et, en lui apprenant que quatorze autres de ses proches vont souscrire, Blévenec prévient *La Concorde* qu'elle perd son temps à vouloir arrêter, par des plaisanteries de mauvais goût, « l'élan » des souscripteurs.

La feuille républicaine n'est pas mieux inspirée quand elle redoute que la souscription ne déclenche « une émeute ». Pourquoi parler d'émeute ? interroge Saint-Cérand ; et, à l'adresse de son confrère de *La Concorde*, il écrit : « La majeure partie de nos souscripteurs s'empresseraient de prendre leur fusil pour défendre votre caisse ; car, parmi nos souscripteurs, vous en compterez, au moins, 95 sur 100 tout disposés à jouer leur vie pour défendre la religion, la famille, la propriété et l'ordre social. De là à provoquer une émeute, il y a loin ; et nous croyons même que nos amis, vos ennemis, sont beaucoup moins dangereux pour vous que certains de vos amis, plus ou moins révolutionnaires... Dormez en paix, bonne *Concorde* », pendant que « tout le monde vient à nous... »

Succès facile, ironise *La Liberté*, feuille vannetaise, de tendances bonapartistes, « des quêtes à domicile, pour raccrocher des signatures, ayant lieu dans divers quartiers de Vannes. Ces Messieurs font comme Mahomet : puisque les souscriptions ne viennent pas au-devant d'eux, ils prennent le parti d'aller au-devant des souscriptions. Que devient donc l'enthousiasme de la population ? » La réponse de Saint-Cérand est brève : « Nous mettons *La Liberté* au défi de prouver ce qu'elle avance. »

Une autre fois, ce journal constate, avec une satisfaction non dissimulée, que les représentants du Morbihan à l'Assemblée législative, La Rochejacquelein excepté, ne souscrivent pas. A-t-il raison, vraiment, de se réjouir ?

Il ne doit pas oublier que les dix élus morbihannais du 13 mai 1849 ont formé tout entière la liste blanche ou légitimiste. Et le dernier de cette liste, pour ne parler que de lui, Alfred Nettement, est un bourbonien cent pour cent. *La Liberté* ignore-t-elle que, âgé de quinze ans, il a partagé, à Paris, avec sa famille, l'allégresse qui éclata, dans la matinée du 29 septembre 1820, à la naissance du duc de Bordeaux ? Ignore-t-elle que, le 14 juin 1841, à Saint-Philippe-du-Roule, un fils d'Alfred Nettement a été tenu, sur les fonts baptismaux, au nom de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, par M. le duc de Fitz-James, et au nom de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, par Madame la princesse de Bauffremont ? Elle n'ignore pas, certainement, qu'Alfred Nettement a figuré parmi les pèlerins de la légitimité qui allèrent saluer, au mois de décembre 1843, à Londres, dans sa résidence de Belgrave-Square, le duc de Bordeaux, comte de Chambord. Peut-elle ne pas savoir que *l'Opinion publique*, journal qu'il a fondé en mai 1848, annonce à ses lecteurs l'existence de la souscription ? Non, pas plus que ses colistiers, Alfred Nettement n'est pas « du bord » de *La Liberté*. « Nous sommes les représentants du Morbihan », répliquent-ils. « Cet honneur, le plus grand, à nos yeux, que l'on puisse obtenir, oblige. » Cela est clair. A *La Liberté*, donc, de comprendre, et qu'elle cesse de chanter victoire.

Quant à *La Bretagne*, loin de craindre « une opposition ardente », elle se félicite de son initiative d'autant plus vivement que « l'exemple donné par Vannes, dans le Morbihan, est suivi », dit-elle, « avec non moins d'enthousiasme, dans le Nord, la Loire-Inférieure, le Calvados, la Vendée et les Côtes-du-Nord ». Elle aurait pu ajouter que les Deux-Sèvres tiennent à répondre « au cri jeté par la population bretonne », ainsi que l'annonce *L'Etoile de l'Ouest*, en ouvrant ses colonnes aux souscripteurs, sans préciser, toutefois, ce qui pourra être offert « à l'exilé ». Aussi bien ne voit-elle pas « l'importance de la solution immédiate de cette question. Qu'importent la valeur et la nature du don, quand c'est le cœur qui le donne ? ». De toute façon, affirme, de son côté, un des premiers souscripteurs, M. de Rohan-Chabot, « notre souvenir sera reçu

par le prince avec gratitude et bonté, car il viendra de France ».

Tout va pour le mieux, donc, quand, dans une lettre du 10 mars, publiée le 30 du même mois, par *Le Lorientais*, journal sympathique aux légitimistes, le comte de Chambord fait savoir « qu'en présence des maux de la patrie, il ne lui est pas possible d'accepter les dons provenant de souscriptions ouvertes dans plusieurs départements ».

Cette lettre n'embarrasse pas le comité de Vannes, dont tous les membres « s'estiment heureux d'avoir pressenti les nobles sentiments du descendant de saint Louis, avant qu'il les eût exprimés, en ne lui offrant qu'un modeste produit de la Bretagne ». De fait, sont-ils convaincus que le prince refuse seulement les objets « d'un grand prix ? » En tout cas, ils décident que la souscription continuera dans le Morbihan. « Réjouissons-nous », écrit au rédacteur de *La Bretagne*, le 14 avril, Marestier, de Roscanvec, en Saint-Nolf ; « les deux chevaux bretons seront présentés à celui qui est toutes nos espérances ».

Au même moment, par une seconde lettre, qui coupe court à toute équivoque, le comte de Chambord déclare que les souscriptions qui ne sont pas arrêtées dans le Morbihan et la Loire-Inférieure doivent cesser, et que, sauf réclamation des souscripteurs, l'argent recueilli sera consacré aux œuvres de bienfaisance.

Pourquoi le prince agit-il de la sorte, alors que, au mois d'août 1849, il a été très content de recevoir une députation d'ouvriers parisiens venus lui offrir plusieurs produits de l'industrie française ? Désappointé, peiné, un fidèle Morbihannais proteste : « Je veux avoir ma place dans le cadeau ; je veux que mon nom figure sur la liste, comme dévoué à la noble cause pour laquelle toute ma famille, jusqu'au plus jeune de mes enfants, est restée, et sera sans cesse attachée, tant que ma race aura des descendants. Non, ce n'est point un sacrifice ; ce n'est point une gêne, une privation ; c'est un hommage. »

Souscrire est, par surcroît, selon *La Bretagne*, un moyen « de démontrer que le Morbihan n'est pas rouge, ainsi que voudraient le faire penser les feuilles écarlates, pas plus qu'il n'est sous l'influence de la rue de Poitiers,

et de prouver, par des chiffres, que tout calmes et tout dévoués à l'ordre que sont les Morbihannais, le socialisme, non plus qu'un coup de main, bleu ou violet, n'aura de succès dans leurs contrées ».

« L'idée de cette souscription est extrêmement politique et vraiment bretonne », a dit Bainvel. « Que le Morbihan, donc, s'empresse d'envoyer à notre prince exilé des coursiers forts et puissants ; ils seront attelés au char de la fortune de la France. Ardents et rapides, il faut qu'ils soient de retour avant l'éroulement de la nation divisée. »

Mais, puisque le prince « désavoue », formellement, les souscriptions, *La Bretagne* et ses amis ont le devoir, bien qu'il leur en coûte, de se conformer « à ses intentions et à ses désirs ». L'heure est à l'obéissance. Comme la Loire-Inférieure, le Morbihan, lui aussi, se soumit : les deux chevaux bretons ne partirent pas pour Frohsdorf.

Eugène CORGNE.
